

Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mai 2025

L'an deux mille vingt cinq le douze mai, à 18 heures et 30 minutes,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Daniel COTTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 8

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/04/2024

Présents : M. Daniel COTTON, M. Jean François FAURE, Mme Jeanne RODRIGUEZ,
M. Pierre VIEUX, M. Frank BRESSON, M. Christophe SARAYOTIS,

Absents excusés : Mme Christine TERRAIL, a donné pouvoir à M. Pierre VIEUX

Absents : M. Jean PUZENAT

M. Jean François FAURE est nommé secrétaire de séance.

Approbation du PV du dernier Conseil municipal,

1/ Décision Modificative du budget: Amortissements extension SDED - ***Délibéré à l'unanimité***

2/ Convention unique du CDG26 - Cette convention a pour objet de définir les conditions générales d'accès et de fonctionnement des services obligatoires et facultatifs que le Centre de gestion de la Drôme propose (médecine du travail, archivage et RGPD, inspection du travail (ACFI), expertise statutaire) - ***Délibéré à l'unanimité***

Notre référent au CDG26 est M. Christophe SARAYOTIS

3/ Entretien voirie, caniveau , complément du GR9 sur le vellan et parking du Vellan : les travaux seront programmés avec M. Faure et M. Cotton première quinzaine de juin. Le devis de l'entreprise Bouvat BTP a été approuvé par l'ensemble des conseillers.

4/ La Région - Proposition cession gratuite de barnums : le conseil donne son accord à l'unanimité pour acquérir un barnum gratuitement auprès des services de Région, au profit des évènements associatifs ou autres sur la commune.

5/ SYTRAD : Inscription du maire pour le 06,06,2025 à l'atelier 2 déchetterie

6/ Attribution de subvention aux associations :

- ACCA = 500€
- Restaurants du cœur = 200€
- Lysandra = 50€
- La rurale = 50€
- Club intergénérationnel = 100€
- ADMR : Aide à la personne = 500€ et Portage des repas = 300€
- Bibliothèque communale de Beaufort sur Gervanne = 100€ (sous forme de bon de commande en librairie pour l'achat de livres neufs)
- Arts et culture en Gervanne-sye = 100€
- Coopérative scolaire École de Plan de baix = 1400€

- APEL = 800€

Pour un total versé de 4100€

Délibération à l'unanimité

7/ GDS Frelon – Le conseil vote à l'unanimité, qu'en cas de destruction d'un nid de Frelon chez un administré, la commune prend le reste à charge de l'intervention de l'entreprise GDS Frelon, située à Bourg les Valence (26500) suivant attestation fournie par le propriétaire à GDS DROME FRELON , ***Délibération à l'unanimité***

Questions diverses :

Le montant du loyer du logement communal T3, situé 1 place de la mairie, est attribué Mme Constance Lassaingne, pour la somme de 383,00€/mois + 40,00€/mois de charges provisionnées (TEOM + chauffage). Elle entre dans les lieux le 01/07/2025

Délibération à la majorité des voix.

La séance est levée à 21h30

Le prochain Conseil Municipal se réunira le LUNDI 16 juin 2025 à 18h30

Secrétaire de séance
Jean-François FAURE



Le Maire
Daniel COTTON

